


Liste des fournitures scolaires Maternelle 4 ans Articles périssables pour l'année scolaire 2022-2023

Nous désirons vous rappeler que la liste n'est pas une obligation d'achat. Si vous possédez déjà certains articles à la maison, il n'est pas nécessaire d'en faire l'acquisition. Nous favorisons la réutilisation.

- 1 sac à dos (assez grand pour y insérer son duo-tang, ses collations et sa boîte à lunch), bien identifié.
- 1 reliure à crampons à 3 attaches (style duo-tang) avec pochettes, bien identifiée.
- 1 cartable  de 2 pouces pour le portfolio
- 16 crayons feutres lavables à trait large de couleurs régulières (pas nécessaire de les identifier)
- 1 gros bâton de colle (40g, Pritt suggéré)
- 2 contenants de pâte à modeler 4oz (pas nécessaire de les identifier)
- Sac à collations identifié suffisamment grand pour y insérer les 2 collations.
- Gourde d'eau anti-fuite (pas de bouchon à gros trou qu'on doit enlever pour boire *anti-dégât svp*).
- 1 Paire d'espadrilles (à velcro idéalement) avec semelles non marquantes et antidérapantes. Celles-ci seront réservées pour l'intérieur : en classe et au gymnase. Prévoir une autre paire pour l'extérieur. Bien identifier les espadrilles, les bottes et tous les vêtements.
- 1 couverture ou « doudou » identifiée pour les temps de repos
- Vêtements de rechange (chandail, pantalon, bas, petite culotte), dans un sac identifié au nom de l'enfant.

**IMPORTANT : VOTRE ENFANT DEVRA APPORTER TOUS CES ARTICLES
LORS DE LA 1^{re} JOURNÉE DE CLASSE.**

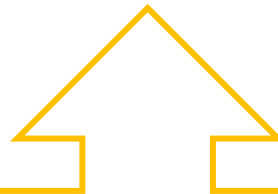
ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

Classe de maternelle 4 ans

NOM DE L'ÉLÈVE :

Cahiers maison 10,00 \$

Total : 10,00 \$



Note : À la rentrée administrative du **17 août 2022**, nous vous demandons d'apporter de l'argent comptant ou un chèque au nom de l'école Notre-Dame-des-Champs au montant de **10,00 \$**. Le tout dans une enveloppe bien identifiée au nom de votre enfant avec son niveau.

Nouveauté cette année, le paiement par internet est possible avec Desjardins et Banque Nationale seulement. Le paiement doit être fait au plus tard le 17 août 2022.